

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

#### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

#### 2019-1 MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX POUR LEUR ACCESSION PAR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil la loi du 11 Février 2015 qui définit le principe d'une mise en conformité de tous les établissements recevant du public (ERP). Considérant que les locaux de la commune ne sont pas conformes à cette mise en conformité, Monsieur le Maire demande au conseil son autorisation de présenter les demandes de validation de l'Ad'AP pour les locaux concernés.

**Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de validation et démarches nécessaires.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

### 2019-2 MODALITES TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu par la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge lui demandant de délibérer au plus tard le 30 juin 2019 sur les modalités du transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » tel qu'initialement prévu par l'article 64 et 66 de la loi n° 2015-991 mentionnant que les compétences « eau » et « assainissement collectif » sont obligatoirement attribuées aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Or, l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 accorde la faculté aux communes membres de reporter ce transfert du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et stipule qu'elles ont jusqu'au 30 Juin 2019 pour délibérer (25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale). Après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communautés de communes dans lesquelles l'opposition aura été exercée pourront à tout moment se prononcer par délibération de leur conseil communautaire sur le transfert intercommunal des compétences concernées en tant que compétences obligatoires. Dans les 3 mois qui suivent la délibération du conseil communautaire, les communes membres pourront cependant s'opposer à cette délibération dans les mêmes conditions de blocage (25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale).

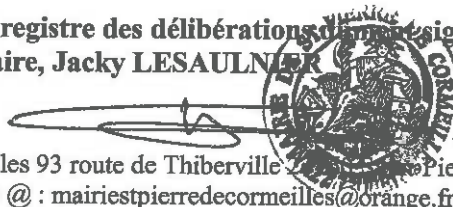
Vu le conseil communautaire du 3 décembre 2018 durant lequel Monsieur le Président a demandé à chaque conseil municipal de se prononcer sur les modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif »,

**Le conseil après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité à la décision de reporter au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 ce transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement collectif » tel qu'initialement prévu par l'article 64 de la loi n° 2015-991.**

Le conseil n'est pas opposé à ce transfert mais estime qu'il conviendrait de savoir quel en serait le coût pour la commune et de quelle manière celui-ci sera déterminé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

### 2019-3 RENOUELEMENT ADHESION AU CNAS

Monsieur le maire rappelle au conseil que les 4 agents de la commune bénéficient en matière d'aide sociale des prestations offertes par le CNAS et que le montant de la cotisation par agent s'élève à 207 € pour l'année 2019.

**Le conseil donne à l'unanimité son accord pour le renouvellement de cette adhésion en 2019 pour les agents de la collectivité.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

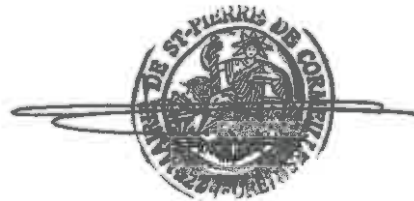
### 2019-4 MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE PAR QUALICONSULT

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire pour les collectivités territoriales. Suite à la délibération 2017-57 en partenariat avec le CDG27, il a été réalisé par la société Qualiconsult sécurité. Ce prestataire, rencontré lors de la remise du document unique en présence d'un représentant du CDG27, propose d'intervenir pour sa mise à jour. Le devis réceptionné s'élève à 150 € HT.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que la mise à jour du document unique soit confiée à la société ci-dessus mentionnée pour le montant pré-cité.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

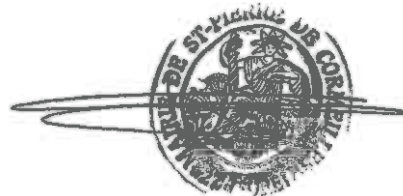
M. LOSIER

### 2019-5 CREATION D'UNE COMMISSION SECURITE

En raison de la mise en place du document unique et des mesures de sécurité à mettre en place pour les agents et pour les locaux, Monsieur le Maire propose qu'une commission soit créée pour prévoir et programmer les aménagements, commandes de matériel etc... Mesdames Chapron et Dahinden acceptent de bien vouloir participer à cette commission.

**En conséquence, le conseil accepte à l'unanimité la création de cette commission et qu'elle soit composée des membres suivants : Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire, Mesdames Chapron et Dahinden.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### **Secrétaire de séance :**

M. LOSIER

### **2019-6 ENTRETIEN DU ROND POINT DE LA VIERGE ENTREPRISE MAX CAUVET**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Max Cauvet pour l'entretien du rond-point de la vierge qui s'élève 1 608 € TTC par an (2 tailles par an et taille des cornus sans ramassage des tailles).

**Le conseil approuve à l'unanimité les modalités de l'entretien du rond-point de la vierge pour la somme énoncée.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

### 2019-7 RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG27 prend fin le 13/04/2019 et que le conseil doit délibérer pour son renouvellement.

**Jugeant que prévoir l'intervention de personnel temporaire en cas d'absence des employés communaux est nécessaire, le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

### 2019-8 TRAVAUX D'ELECTRICITE DE LA SALLE DES FETES PAR LEBELLOIS ELECTRICITE

Les radiateurs de la salle des fêtes sont défectueux. En conséquence, Monsieur le Maire présente au conseil le devis de la SARL Lebellois électricité pour leur remplacement. Le devis s'élève à 1 053.60 € TTC.

**Le conseil accepte à l'unanimité que les radiateurs soient remplacés par l'entreprise Lebellois pour le montant indiqué.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAIN – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### **Secrétaire de séance :**

M. LOSIER

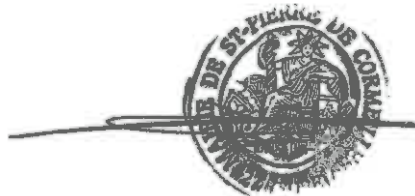
### **2019-9 TRAVAUX DE MAÇONNERIE DE LA MAIRIE PAR L'ENTREPRISE ANTHONY FORET**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise Anthony Foret concernant les travaux de maçonnerie à effectuer pour la réfection du sol de la mairie. Le devis s'élève à 918 € TTC.

**Le conseil accepte à l'unanimité le devis proposé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### **Secrétaire de séance :**

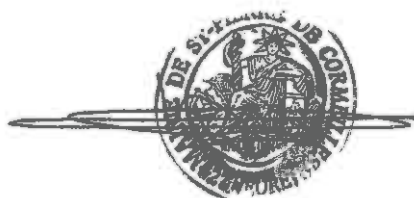
M. LOSIER

### **2019-10 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'ELECTRICITE PAR LA SARL LEBELLOIS ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'électricité effectués par l'entreprise LEBELLOIS nécessitent des travaux supplémentaires notamment en pose de prises etc... Le montant à s'acquitter pour ces travaux supplémentaires s'élève à 567.50 € TTC.

**Estimant que ces travaux sont nécessaires, le conseil approuve à l'unanimité leur réalisation pour le montant proposé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

#### **Secrétaire de séance :**

M. LOSIER

#### **2019-11 CONTRIBUTION 2019 AU SDIS**

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure) l'informant du montant de la contribution communale 2019 pour leur intervention.

Celle-ci s'élève à 13 016 €.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de cette contribution.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe -  
MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

### Secrétaire de séance :

M. LOSIER

### 2019-12 ACHAT DE VAISSELLE POUR LA SALLE DES FETES

Madame Sylvie Plumet en charge de la salle des fêtes mentionne au conseil qu'un réassort de vaisselle et de fournitures est nécessaire. Ce réassort est estimé à une somme approximative de 250 € auprès du fournisseur habituel Julien.

Les membres du conseil l'informe qu'il serait nécessaire de prévoir en même temps que cette commande la commande de 3 miroirs (2 miroirs pour la salle des fêtes, 1 pour la mairie) et la commande de 2 poubelles pour les sanitaires de la mairie.

**A l'unanimité, le conseil donne son accord à cet approvisionnement et à la commande complémentaire d'équipements pour la salle des fêtes et la mairie. Madame Sylvie Plumet est chargée du choix des équipements complémentaires.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL


Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ

#### 2019-13 SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subventions. **Après en avoir pris connaissance, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

Comité des fêtes	4 500 €
Les sages du Frédet	500 €
Les Riverains de la Calonne	100 €
Union des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	750 €
Maison familiale et rurale de Blangy-le-Château	100 €
Maison familiale et rurale de Maltot	100 €
Club de badminton du plateau de Moyaux	60 €
Union des maires et des élus de l'Eure	115 €
Secours catholique de Cormeilles	100 €
Amicale des Sapeurs pompiers de Cormeilles	250 €
CCAS communal	6 000 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**  
**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE – DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL



Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ

### 2019-14 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire informe le conseil que 46 élèves de la commune sont scolarisés à l'école Albert Demangeon de Cormeilles et que la participation de la commune à leur scolarité s'élève à 43 317,45 €. 7 élèves sont scolarisés à l'école Sainte-Marie.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la participation de la commune pour le montant ci-dessus mentionné et décide d'une participation de 650 € par élève pour l'école Sainte-Marie (soit 4 550 €).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

**Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ**

### 2019-15 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE MER DES ELEVES DE CM1 ET CM2

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école de Cormeilles sollicite une participation de la commune pour un séjour à Ouistreham concernant des élèves de CM1 et CM2. Le but de ce voyage est le devoir de mémoire et l'apprentissage des sciences autour de la vie marine. 10 élèves de la commune pourraient participer à ce voyage sous réserve de l'accord de leurs parents et de leur participation financière.

**Le conseil à l'unanimité décide d'attribuer une participation de 75 € par enfant participant.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINE – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE – DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

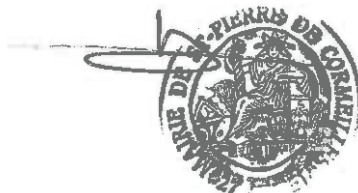
**Secrétaire de séance : M. TOURAINE**

### 2019-16 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION GROUPEMENT SCOLAIRE DE CORMEILLES (SIRGSC)

Monsieur le Maire notifie au conseil que la participation de la commune au SIRGSC s'élève à  
8 135 € pour l'année 2018/2019.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette participation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

**Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ**

### 2019-17 DEVIS LEBELLOIS CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de la SARL Lebellois pour le changement d'un radiateur défectueux de la salle des fêtes et sa pose. Ce devis s'élève à 278,40 € TTC.

**Les membres du conseil donnent à l'unanimité leur accord sur les travaux envisagés et sur le montant du devis.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

**Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ**

### 2019-18 HONORAIRES DE MAÎTRE COTÉ

Monsieur le Maire présente au conseil le montant des honoraires de Maître Coté relatifs à sa représentation devant le Tribunal administratif pour la défense de la commune en annulation de certificat d'urbanisme. Le montant est de 960.00 € TTC.

**Le conseil accepte à l'unanimité que le montant des honoraires soit réglé à Maître Coté pour la somme pré-citée.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

**Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ**

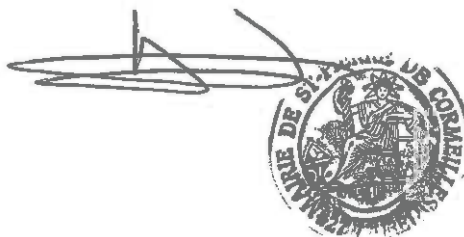
### **2019-19 FRAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME 2EME SEMESTRE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est redevable de 1 782 € à la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

**Le conseil en prend note et donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL



**Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ**

### **2019-20 TRAVAUX DU SIEGE ROUTE DE LISIEUX**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et que conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière détaillée par convention annexe. Cette participation est de l'ordre de 5 500 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière relative à ces travaux, et l'inscription de la dite somme au budget 2019 (compte 20415 dépense d'investissement).**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINE – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

**Secrétaire de séance : M. TOURAINE**

#### 2019-21 DEVIS BG SERIGRAPHIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un devis de BG sérigraphie relatif aux plaques de numérotation de la commune. Ce devis ayant été réceptionné avant la convocation au conseil ne figure pas à l'ordre du jour. En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du conseil son autorisation d'en débattre. Celle-ci ayant été accordée, Monsieur le Maire informe le conseil que 6 habitations ne disposent pas d'une place numérotée et que le devis de BG sérigraphie pour les produire s'élève à 68,40 € TTC.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'approbation du devis et son autorisation à Monsieur le Maire de procéder à l'avenir aux commandes relatives à ce sujet sans avoir à requérir son approbation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM. LOSIER –  
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,  
Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.  
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

**Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ**

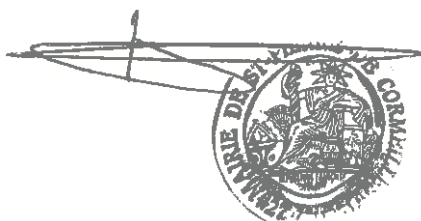
#### **2019-22 DEVIS LABEO EURE BILANS 24H**

Monsieur le Maire avise le conseil que la DDTM demande que de nouveaux bilans 24h soient effectués à la station d'épuration. En conséquence, Labéo Eure a transmis 2 devis pour leur réalisation, chacun s'élevant à la somme de 789,10 € TTC. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une analyse de la station d'épuration sera également à prévoir pour procéder éventuellement à sa réhabilitation.

**Le conseil en prend note et donne son accord pour la réalisation des bilans 24H par LABEO pour une somme totale de 1 578.20 € TTC.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

### 2019-23 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier, laisse la parole à Mme Minot, perceptrice afin d'exposer les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget commune. Les comptes administratifs du budget commune sont les suivants :

### COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats 2018	Reprise/exercice antérieur (2017)	Départ budget 2019
Fonctionnement	307 844.10	436 288,25	128 444.15	279 753.28	408 197.43
Investissement	39 182.52	56 108.32	16 925.80	-4 789.11	12 136.69
TOTAL	347 026.62	492 396.57	145 369.95	274 964.17	420 334.12

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratifs 2018 du budget commune.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	307 844,10	G	436 288,25
	Section d'investissement	B	39 182,52	H	56 108,32

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	279 753,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	4 789,11 (si déficit)	J	(si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	351 815,73	= G+H+I+J	772 149,85
-----------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	37 400,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	37 400,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	307 844,10	= G+I+K	716 041,53
	Section d'investissement	= B+D+F	81 371,63	= H+J+L	56 108,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	389 215,73	= G+H+I+J+K+L	772 149,85

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019

Le Maire,




Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en séance publique,  
A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12



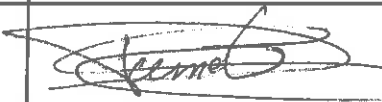

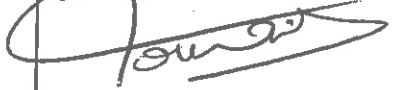







VOTES : Pour : 12

Contre : 12

Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

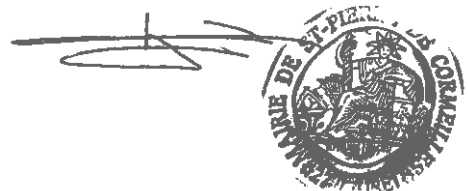
Jean-François DRUMARE	
Dominique LUST	
Sylvie PLUMET	
Jacky LOSIER	
Gwénaél TOURAINE	
Christophe COLAS	
Dominique BOSCHER	
Joëlle LEFEVRE	
Muriel CHAPRON	
Michèle DAHINDEN	
Christophe PREVOT	
Catherine GUEHL	
Philippe LEGAY	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Isabelle LEMOINE	
------------------	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

### 2019-24 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget commune et constatant un excédent de fonctionnement de 128 444.15 €, le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	128 444.15 €
Résultats antérieurs reportés	279 753.28 €
Total du résultat à affecter	408 197.43 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	12 136.69 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 37 400.00 €
Besoin de financement	25 263.31 €
Affectation	408 197.43 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	25 263.31 €
Report en fonctionnement R002	382 934.12 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



27591 Code INSEE	Commune de Saint-Pierre-de-Cormelles Commune de Saint-Pierre-de-Cormelles	2018
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 12
VOTES :
Pour : 12 Contre : 12 Abstentions : 0

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	128 444,15
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	279 753,28
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>408 197,43</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	12 136,69
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-37 400,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>25 263,31</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>408 197,43</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	25 263,31
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	382 934,12
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

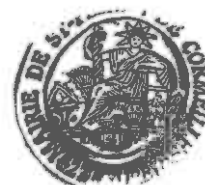
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019

A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2018



**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV

D2

Présenté par le Maire,  
A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 12/03/2019  
Le Maire,




Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en séance publique,  
A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12



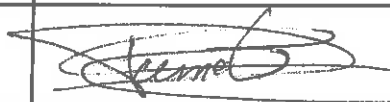






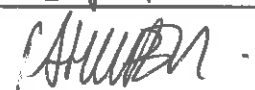


VOTES : Pour : 12

Contre : 12

Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

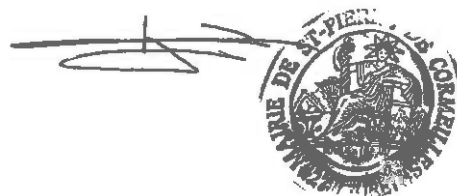
Jean-François DRUMARE	
Dominique LUST	
Sylvie PLUMET	
Jacky LOSIER	
Gwénaél TOURAINE	
Christophe COLAS	
Dominique BOSCHER	
Joëlle LEFEVRE	
Muriel CHAPRON	
Michèle DAHINDEN	
Christophe PREVOT	
Catherine GUEHL	
Philippe LEGAY	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Isabelle LEMOINE	
------------------	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT – Mme LEMOINE

**Secrétaire de séance :**

M. TOURAINÉ

### 2019-25 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNE

**Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2019 pour le budget commune et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :**

Section de fonctionnement	689 923.12 €
Section d'investissement	383 898.31 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>689 923,12</b>	<b>306 989,00</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>382 934,12</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>689 923,12</b>	<b>689 923,12</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>346 498,31</b>	<b>371 761,62</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>37 400,00</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>12 136,69</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>383 898,31</b>	<b>383 898,31</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 073 821,43</b>	<b>1 073 821,43</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D2**

Présenté par le Maire,  
A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019  
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réunion Ordinaire.  
A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Pour : 13  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Jacky LESAULNIER	
Jean-François DRUMARE	
Dominique LUST	
Sylvie PLUMET	
Jacky LOSIER	
Gwénaél TOURAINE	
Christophe COLAS	
Dominique BOSCHER	
Joëlle LEFEVRE	
Muriel CHAPRON	
Michèle DAHINDEN	
Christophe PREVOT	
Catherine GUEHL	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Philippe LEGAY	
Isabelle LEMOINE	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

### 2019-26 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme Minot, perceptrice, expose les comptes de gestion et administratifs du budget assainissement qui sont les suivants :

### COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats 2018	Reprise/exercice antérieur (2017)	Départ budget 2019
Exploitation	4 008.44	22 997.06	18 988.62	12 703.51	31 692.13
Investissement	179.06	1 181.52	1 002.46	26 359.65	27 362.11
TOTAL	4 187.50	24 178.58	19 991.08	39 063.16	59 054.24

Ces comptes sont **approuvés à l'unanimité** par le conseil municipal.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A \ 4 008,44	G \ 22 997,06	G-A 18 988,62
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B \ 179,06	H \ 1 181,52	H-B 1 002,46

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I \ 12 703,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J \ 26 359,65 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D \ 4 187,50	Q=G+H+I+J 63 241,74	=Q-P 59 054,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E \ 4 008,44	= G+I+K 35 700,57	31 692,13
	Section d'investissement	= B+D+F \ 179,06	= H+J+L 27 541,17	27 362,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 187,50	= G+H+I+J+K+L 63 241,74	59 054,24

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Maire,

A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 12/03/2019

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en

A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour : 12



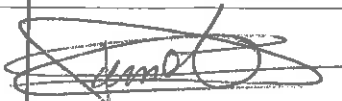
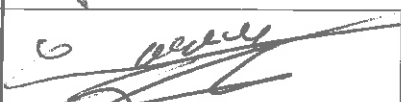
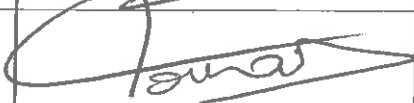
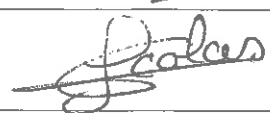

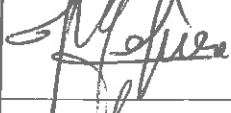


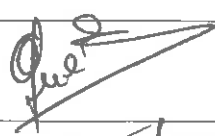

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Jean-François DRUMARE	
Dominique LUST	
Sylvie PLUMET	
Jacky LOSIER	
Gwénaél TOURAINE	
Christophe COLAS	
Dominique BOSCHER	
Joëlle LEFEVRE	
Muriel CHAPRON	
Michèle DAHINDEN	
Christophe PREVOT	
Catherine GUEHL	
Philippe LEGAY	
Isabelle LEMOINE	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

### 2019-27 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

**Le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 18 988.62 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :**

Résultat de l'exercice	18 988.62 €
Résultats antérieurs reportés	12 703.51 €
Total du résultat à affecter	31 692.13 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	27 362.11 €
Affectation	31 692.13 €
Report en exploitation R002	31 692.13 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



27591 Code INSEE	Assainissement Saint Pierre de Corneilles Saint Pierre de Corneilles - Assainissement	2018
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 12
VOTES :
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 988,62
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	12 703,51
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>31 692,13</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	27 362,11
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>31 692,13</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>	<b>31 692,13</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019

A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 12/03/2019



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Maire,

A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en séance publique, le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour : 12

Contre : 0



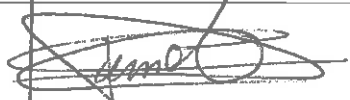




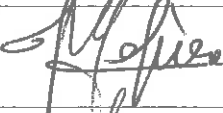


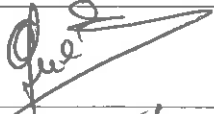
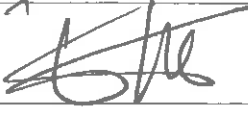
Abstentions : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Jean-François DRUMARE	
Dominique LUST	
Sylvie PLUMET	
Jacky LOSIER	
Gwénaél TOURAINE	
Christophe COLAS	
Dominique BOSCHER	
Joëlle LEFEVRE	
Muriel CHAPRON	
Michèle DAHINDEN	
Christophe PREVOT	
Catherine GUEHL	
Philippe LEGAY	
Isabelle LEMOINE	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

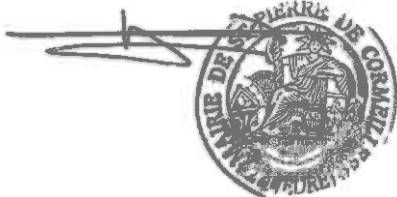
### 2019-28 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

**Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2019 pour le budget commune et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :**

Section d'exploitation	54 471.19 €
Section d'investissement	33 310.11 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	<b>CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>54 471,19</b>	<b>22 779,06</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>31 692,13</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>54 471,19</b>	<b>54 471,19</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>33 310,11</b>	<b>5 948,00</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>27 362,11</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>33 310,11</b>	<b>33 310,11</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>87 781,30</b>	<b>87 781,30</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Maire,  
A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019  
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal en Session Ordinaire.  
A Saint-Pierre-de-Cormelles, le 12/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Jacky LESAULNIER	
Jean-François DRUMARE	
Dominique LUST	
Sylvie PLUMET	
Jacky LOSIER	
Gwénaëli TOURAINE	
Christophe COLAS	
Dominique BOSCHER	
Joëlle LEFEVRE	
Muriel CHAPRON	
Michèle DAHINDEN	
Christophe PREVOT	
Catherine GUEHL	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Philippe LEGAY	
Isabelle LEMOINE	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT – Mme LEMOINE

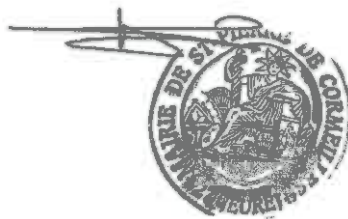
#### **Secrétaire de séance :**

M. TOURAINÉ

#### **2019-29 REVALORISATION DES TAXES ASSAINISSEMENT**

**Le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter la redevance assainissement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

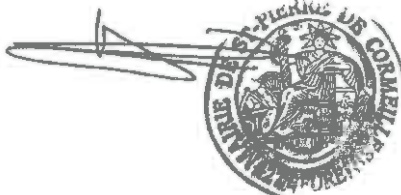
### 2019-30 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

**Le conseil municipal à la majorité décide de ne procéder à aucune augmentation de ces taxes en 2019. En conséquence, les taux de 2018 sont conservés à savoir :**

- Taxe d'habitation : 10.25
- Taxe foncière (bâti) : 8.19
- Taxe foncière (non bâti) : 14.53
- CFE : 13.16

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

### 2019-31 TAXE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer la taxe d'aménagement instaurée par délibération 2014-31 en date du 25 Septembre 2014 de 1% à 2% (sauf pour les exonérations prévues par l'article L1331-9 du code de l'urbanisme). En effet, depuis 2018, l'instruction des dossiers d'urbanisme est à la charge des communes contrairement aux années précédentes (5 364.00 € en 2018) somme nettement supérieure à la somme collectée par la taxe d'aménagement (905.98 €).

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN - LE-  
MOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme PLUMET adjointe - Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. Losier**

#### **2019-32 ACCEPTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SEANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur Jacky Lesaulnier ouvre la séance à 20h et explique au conseil les motifs l'ayant conduit à la tenue d'une réunion extraordinaire du conseil. En effet, des délibérations sont à prendre en urgence pour les travaux prévus en 2019 relatifs aux bâtiments communaux et ce, en vue de la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux qui doit être effectuée avant le 5 avril 2019 (DETR). Monsieur le maire demande au Conseil de bien vouloir donner son accord quant à la tenue de cette réunion.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la réunion soit maintenue pour les motifs exposés.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN – LE-  
MOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme PLUMET adjointe – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. Losier**

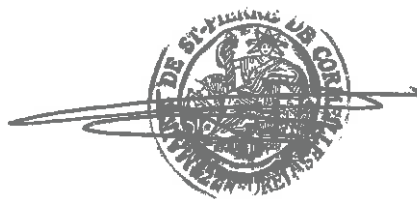
#### **2019-33 DETERMINATION DES TRAVAUX 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différents débats ayant eu lieu en 2018, lors de l'élaboration du budget primitif en 2019, et demande au conseil sa confirmation sur la réalisation des travaux pour les bâtiments communaux à entreprendre dès 2019 à savoir :

- Remplacement de la couverture de la mairie
- Isolation de la salle communale,
- Création d'un garage communal (local technique).

**Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation des travaux pour l'année 2019.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**  
**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN – LE-  
MOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET adjointe – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Losier

#### 2019-34 CHOIX DE L'ARCHITECTE LHB

Monsieur le maire demande au conseil qu'il confirme avoir choisi LHB Architectures pour la réalisation et la supervision des travaux.

**Le conseil à l'unanimité confirme ce choix.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN – LE-  
MOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET adjointe – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Losier

### 2019-35 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL LHB (COUVERTURE DE LA MAIRIE, ISOLATION DE LA SALLE COMMUNALE / CONSTRUCTION D'UN GARAGE LOCAL TECHNIQUE)

Monsieur le maire donne lecture au conseil du coût prévisionnel des travaux (honoraires/frais/études/diagnostic/actualisation compris) établi par LHB architectures. Pour la couverture de la mairie, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 47 395.90 € HT, pour la création du garage (local technique) à 97 824.10 € HT, pour l'isolation et l'accès PMR de la salle communale à 120 815 € HT.

Le coût des travaux est estimé à 205 000 € HT, les honoraires et frais à 61 035 HT, soit un total de 266 035 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'intégralité de ce bilan financier prévisionnel.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN – LE-  
MOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET adjointe – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Losier

#### 2019-36 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le maire présente au conseil au vu du bilan prévisionnel financier de LHB architectures et des travaux prévus quelles sont les informations à transmettre pour effectuer une demande de DETR et évaluer quel sera le montant de cette demande.

Il est établi que le coût prévisionnel du projet s'élève à 266 035 € HT soit 61 035 € HT de dépenses d'études et 205 000 € de travaux.

Monsieur le maire précise au conseil que le montant de la DETR ne peut excéder 40% du coût prévisionnel HT du projet soit 106 414 € et qu'en conséquence il reste 159 621 € HT à prévoir par la collectivité.

Monsieur le maire propose au conseil qu'un emprunt soit souscrit pour la somme de 100 000 € HT et qu'en raison de l'excédent de fonctionnement 2018 du budget de la commune, une partie du coût du projet soit auto-financé à hauteur de 59 621 € HT.

**Cette répartition ayant déjà été évoquée lors de l'élaboration du budget primitif, le conseil donne à l'unanimité son accord au montant d'emprunt et d'auto-financement prévus et en conséquence, au montant de dotation demandé au titre de la DETR.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN – LE-  
MOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET adjointe – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Losier

#### 2019-37 POUVOIR AU MAIRE DEMANDE DE DETR

Compte-tenu du fait que non seulement le conseil municipal approuve la nature des travaux à entreprendre en 2019 relatifs aux bâtiments communaux, leur coût prévisionnel, leur financement, Monsieur le maire sollicite l'autorisation auprès des membres du conseil de pouvoir effectuer les démarches au nom de la collectivité pour effectuer la demande de DETR.

**Le conseil à l'unanimité donne l'autorisation à Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et relatives à cette demande.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

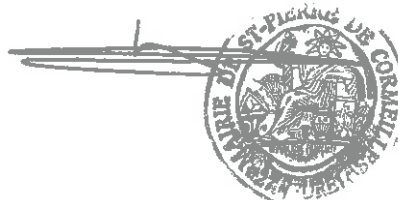
**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-38 ETUDE DE DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE**

Monsieur le maire confirme au conseil que le tracteur-tondeuse utilisé par l'employé communal est vétuste et qu'il convient de le remplacer. Il présente au conseil les différents devis réalisés auprès des prestataires locaux.

Après étude des devis et du matériel correspondant, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le tracteur-tondeuse proposé par DRT Ruaux au prix de 17 940 € TTC et d'accepter leur offre de reprise de 1 600 €.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT


**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-39 REMPLACEMENT DE LA GAZINIÈRE DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le maire avait informé le conseil lors d'une précédente réunion que la gazinière de la salle des fêtes ne fonctionnait plus et mentionne au conseil les prix de gazinières recensés auprès de divers fournisseurs.

**Le conseil opte à l'unanimité pour l'achat d'une gazinière auprès de la SARL Chrétien pour un montant de 1 999 € TTC.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-40 LOCATION D'UNE NACELLE**

Monsieur le maire fait part au conseil qu'une location d'une nacelle va être nécessaire pour certains aménagements communaux. A cet effet, il a pris contact avec différents loueurs et présente leur prix horaire à cet effet.

**Le conseil décide que la location sera effectuée auprès de l'entreprise LEBELLOIS pour 70 € de l'heure et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour procéder à la location en fonction des besoins.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-41 CHOIX DU REFUGE POUR ANIMAUX ABANDONNES ET ATTRIBUTION DE SA SUBVENTION**

Monsieur le maire informe le conseil qu'une demande de subvention par le refuge de l'espérance est soumise à leur approbation mais que le refuge animal Augeron pourrait également intervenir sur la commune.

Après discussion, il s'avère que le refuge animal Augeron du fait de sa proximité avec la commune, serait plus apte à intervenir en cas de nécessité. La subvention participative du refuge pour la garde et l'entretien des animaux est de 0.90 € par habitant.

**En conséquence, le conseil décide à l'unanimité qu'une subvention de 540 € sera versée au refuge animal Augeron.**

**Copie conforme au registre des délibérations réunies.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE REMPLACEMENT DE 2 LUMINAIRES RUE DE LA NORMANDIE AU SIEGE 27**

Il a été constaté que 2 luminaires rue de la Normandie étaient vétustes et que leur remplacement était nécessaire. La proposition du SIEGE à cet effet s'élève à 990 € TTC soit une participation communale d'environ 165 € HT.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le remplacement de ces 2 luminaires et à l'acquittement de la participation de la commune de l'ordre de 165 € HT.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINE - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. COLAS

**2019-43 CONTRIBUTION 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2018 ECLAIRAGE PUBLIC SIEGE27**

Monsieur le maire mentionne au conseil que la contribution pour la fourniture d'énergie par le SIEGE 27 du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 est de 992.62 € TTC

**Le conseil à l'unanimité donne son accord au paiement de cette contribution.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-44 CONTRIBUTION 2019 MAINTENANCE SIEGE 27**

Monsieur le maire présente au conseil l'estimation de la participation communale de la maintenance de l'éclairage public par le SIEGE 27 pour l'année 2019. Celle-ci s'élève à 3 295.54 € TTC.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité au règlement de cette participation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signée**  
**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

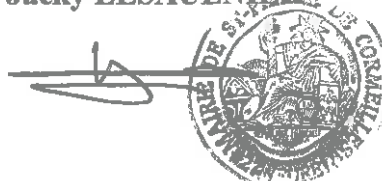
### 2019-45 ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Dominique Boscher qu'il avait chargé d'étudier les achats nécessaires à l'illumination de la commune pour les fêtes de fin d'année. Monsieur Dominique Boscher propose au conseil l'achat de 3 décorations pour le lotissement pour un montant de 315 € HT, et de 2 rideaux lumineux pour décorer la salle des fêtes pour un montant de 696 € HT auprès de SAS Balder. Les supports nécessaires pour accrocher ces illuminations sont à prévoir en supplément.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette commande pour un montant de l'ordre de 1 500 € HT.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

#### **2019-46 FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur Boscher propose un choix de fleurs au conseil pour le fleurissement de la commune cet été. La commande auprès de la SCEA Chapron fournisseur habituel serait de 1 000 € environ.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette commande. La mise en place des plants dans les jardinières sera effectuée par l'employé communal.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

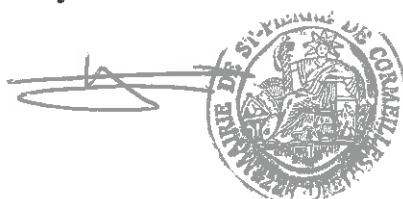
Secrétaire de séance : M. COLAS

### 2019-47 SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL – CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le maire informe le conseil qu'en raison du départ en retraite du rédacteur principal de la commune, le conseil doit décider de la conservation ou suppression du poste.

**La majorité du conseil décide de conserver le poste de rédacteur principal, le déclarer vacant et ne pas ouvrir pour le moment un poste d'agent administratif, donne l'autorisation à Monsieur le maire de procéder au recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée jusqu'à fin septembre.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-48 MODALITES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LES AGENTS RETRAITES DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire informe le conseil qu'un agent dernièrement mis en retraite demande le maintien du bénéfice des aides et avantages accordés par le CNAS. Le partenariat avec le CNAS actuellement en cours ne prévoit pas que les agents retraités de la collectivité puissent en bénéficier.

Après discussion sur cet éventuel maintien, le conseil décide à l'unanimité que les modalités du partenariat de la collectivité avec le CNAS resteront inchangées à savoir que seuls les agents en activité au sein de la commune peuvent en bénéficier.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. COLAS

### 2019-49 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ÉLABORATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE


Le conseil avait évoqué la nécessité d'élaborer un site internet pour la commune. Différents devis ont été réalisés et il avait été établi que les prestations de la société Kréa 3 semblaient correspondre aux attentes du conseil pour l'élaboration de ce site. Des réunions avec le prestataire seront organisées pour déterminer les informations à faire apparaître sur le site et l'ensemble du conseil sera invité à y participer.

**Le conseil à l'unanimité confirme le choix de la société Kréa 3 pour l'élaboration du site communal, donne son accord pour le règlement de 3 120 € HT pour sa création, et pour son hébergement annuel avec maintenance pour un montant de 440 € HT.**

Monsieur le maire mentionne que le compte rendu des réunions du conseil figurera sur ce site et qu'en conséquence sa distribution papier à l'ensemble des habitants ne sera plus nécessaire. Le conseil propose que les habitants qui souhaitent conserver une distribution papier soient invités à se manifester. Un courrier sera joint au présent compte-rendu dans ce but.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

#### **2019-50 FUSION DES SYNDICATS D'EAU DE BEUZEVILLE, CORMEILLES, LIEUVIN, THIBERVILLE**

Monsieur le Maire informe le conseil que leur décision est requise pour la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Beuzeville et du syndicat d'eau potable de Cormeilles, Lieuvain, Thiberville au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le projet de périmètre, le projet de statut du futur syndicat (dont la dénomination sera Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvain : SIAEP du Lieuvain).

**A la majorité, le conseil donne son accord à cette fusion et à ses modalités.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

#### **2019-51 MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge à savoir :

-Article 5 : objet de la communauté de communes

L'objet de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge est d'exercer au sein d'un espace de solidarité les compétences suivantes :

Compétences facultatives : à modifier : Etude, construction et aménagement des maisons de santé à l'exclusion de la maison de santé située 17 place du théâtre 27260 Cormeilles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. COLAS

### 2019-52 COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 2019-31 TAXE D'AMENAGEMENT

Les services préfectoraux ont avisé la commune que la délibération 2019-31 relative à la taxe d'aménagement était imprécise. Le conseil municipal doit se prononcer expressément sur les mesures d'exonération qu'il souhaite mettre en œuvre. Monsieur le maire donne lecture au conseil des exonérations que celui-ci peut décider (article L331.9 code de l'urbanisme, 1<sup>er</sup> alinéa L331-14)

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

3° Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;

7° Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;

8° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

9° Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique .

**A l'unanimité, le conseil décide de ne pas accorder d'exonérations pour les catégories et aménagements pré-cités.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
- LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

#### **2019-53 INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

**Le conseil par décision unanime fixe les indemnités de gardiennage de l'église à 200 €. Ces indemnités seront versées à la personne en ayant la charge.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

#### 2019-54 SUBVENTION UNION DES MAIRES DU CANTON DE CORMEILLES

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de subvention de l'union des maires du canton de Cormeilles et donne lecture de leur bilan financier 2018.

**A l'unanimité, le conseil refuse l'attribution de cette subvention.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**  
**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. COLAS

### 2019-55 DEMANDE DE DEROGATION POUR SCOLARISATION HORS COMMUNE

Monsieur le maire fait état au conseil d'une demande de dérogation pour l'entrée en maternelle d'un enfant domicilié sur la commune à l'école de Blangy-le-Château et des justificatifs fournis à son appui.

Après en avoir pris connaissance, le conseil estime que la demande est légitime et justifiée, et en conséquence donne son accord à la majorité à cette demande et à l'acquittement des frais de scolarité s'élevant à 908 €.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. COLAS**

### **2019-56 TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE BRÉARDS**

Monsieur le conseil rappelle au conseil les travaux de voirie envisagés pour la mise en sécurité de la route de Bréards.

**Le conseil à la majorité donne son accord à l'unanimité aux travaux suggérés et donne pouvoir à monsieur le maire pour l'acquittement des sommes dues à cet effet.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

#### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN  
– LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. PREVOT

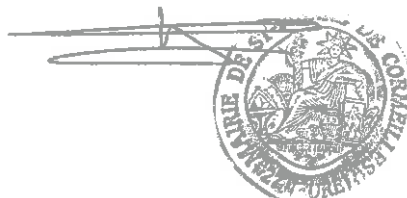
**Secrétaire de séance : M. COLAS**

#### 2019-57 CONVENTION ENTRETIEN DE L'HERBAGE DU LAGUNAGE

Monsieur le maire mentionne au conseil que des moutons appartenant à Monsieur Lemoine paissent à la station d'épuration conformément à la suggestion émise lors du précédent conseil.

**Cette solution pour l'entretien de l'herbage s'avérant efficace, le conseil donne à l'unanimité son accord pour qu'une convention soit signée avec le propriétaire de ces ovins.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### Secrétaire de séance :

M. BOSCHER – Conseiller Municipal

### 2019-58 ETUDE DES DEVIS DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Monsieur le maire informe le conseil que la commission travaux s'est réunie le 9 juillet et demande à Monsieur Jean-François Drumare, son président, de présenter ses conclusions relatives à la rénovation de l'église.

Monsieur Jean-François Drumare présente au conseil les différents devis réalisés pour l'électricité, la sonorisation, le chauffage et la rénovation des plâtres de l'église. En effet, les murs en plâtre de l'église, notamment ceux du cœur de l'église et de la sacristie, sont très endommagés et il est nécessaire de les rénover.

Après étude des différents devis, le conseil décide à l'unanimité de confier la réalisation des travaux d'électricité, de sonorisation et de chauffage à l'entreprise LEBELLOIS pour un montant de 35 971.20 € TTC et la rénovation des murs de plâtre à l'entreprise AUBEY plâtre pour un montant de 31 500 € TTC.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### **Secrétaire de séance :**

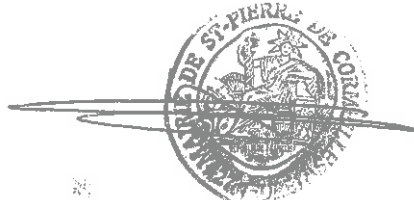
M. BOSCHER – Conseiller Municipal

### **2019-59 ETUDE DE DEVIS POUR POSE DE CLOTURE SUR UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de poser une clôture pour délimiter le terrain de l'ancienne école et celui de la mairie. A cet effet, l'entreprise Bataille a fait parvenir des devis. Le montant des devis est de 1 119,17 € TTC pour la fourniture des composants de cette clôture, et de 3 228.06 € TTC avec la pose.

**Le conseil décide à l'unanimité que le devis retenu comprendra la pose et donc que la commande auprès de l'entreprise Bataille sera de 3 228.06 € TTC.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL,  
Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### **Secrétaire de séance :**

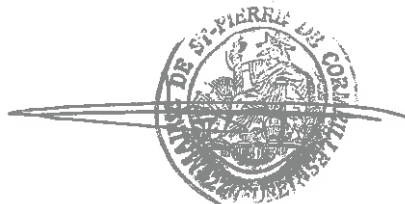
M. BOSCHER – Conseiller Municipal

### **2019-60 PARTENARIAT AVEC LA DISTILLERIE BUSNEL POUR L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE LA CALONNE**

Monsieur le maire expose au conseil que la distillerie Busnel a proposé d'entreposer un tonneau personnalisé au rond-point de la Calonne signalant son activité et d'être partenaire de la commune pour l'aménagement du dit rond-point.

**Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement prévu, le conseil donne son accord à l'unanimité pour que cet aménagement soit réalisé sous réserve que le logo de la commune apparaisse de manière significative et que la commune soit clairement identifiée par cet aménagement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### **Secrétaire de séance :**

M. BOSCHER – Conseiller Municipal

### **2019-61 ETUDE DES DEVIS PREALABLES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES ET AU LOCAL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il est en relation avec les bâtiments de France pour les couleurs du bâtiment de la salle des fêtes et qu'il a sollicité un rendez-vous. Conformément à la législation en vigueur, des études préalables au commencement des travaux doivent être réalisées relatives à la présence d'amiante et de plomb, la sécurité protection santé. Un contrôle technique construction et missions connexes et une étude géotechnique doivent être également effectués.

**Après étude des différents devis des prestataires habilités, le conseil décide à l'unanimité que le diagnostic amiante et plomb pour un montant de 1 100 € HT, la coordination sécurité et protection santé pour un montant de 3 960 € HT, le contrôle technique construction et missions connexes pour un montant de 5 425 € HT seront confiés à la société SOCOTEC. L'étude géotechnique sera réalisée par l'entreprise FONDASOL pour un montant de 2 577 € HT.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### **Secrétaire de séance :**

M. BOSCHER – Conseiller Municipal

### **2019-62 MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES (DPO)**

Monsieur le maire rappelle au conseil que le RGPD est entré en vigueur en mai 2018 et que tous les acteurs traitant des données personnelles doivent s'y conformer. Cette mise en conformité implique la désignation d'un DPO pour les collectivités indépendantes de la commune chargé de la mise en œuvre des règles de protection imposées par la CNIL .

Le département a suggéré la mutualisation de cette désignation pour soutenir cette démarche par les collectivités et préconise que les collectivités du département adhèrent et souscrivent un contrat auprès de l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités).

Le DPO désigné par l'ADICO sera en charge de sensibiliser les élus et les agents sur la protection des données, recensera les données concernées, établira un registre et un rapport.

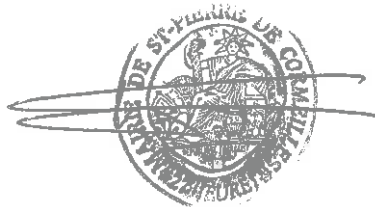
Pendant toute la durée du partenariat souscrit, il accompagnera la collectivité dans le contrôle et le maintien de la protection, la conseillera, et l'aidera à communiquer avec la CNIL. Le département accordera une aide financière sur le montant de mise en œuvre de la phase initiale de l'ordre de 50% définie par l'ADICO. Le montant de la réalisation de la prestation initiale ainsi que l'abonnement annuel seront définis par l'ADICO en fonction du nombre de communes adhérentes.

En conséquence, le conseil doit décider de :

- l'adhésion de la commune à l'ADICO pour un montant de **58 € HT** annuel renouvelable tacitement,
- l'acceptation du devis d'accompagnement à la protection des données comprenant :
  - l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de la collectivité et la sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de **340 € HT**,
  - la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de **460 € HT** pour une durée de 4 ans.

**A la majorité, le conseil accepte que la commune adhère à l'ADICO en s'acquittant de la cotisation requise et approuve le devis d'accompagnement. Il autorise monsieur le maire à signer les documents afférents.** Pour l'accompagnement comme pour la phase initiale, le conseil note que les montants indiqués sont un maximum et, qu'en fonction du nombre de communes adhérentes et souscrivant un partenariat avec l'ADICO, ils pourront être minorés.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL,  
Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### **Secrétaire de séance :**

M. BOSCHER – Conseiller Municipal

### **2019-63 RENOUELEMENT CONVENTION MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27**

Monsieur le maire informe le conseil que le CDG27 soumet à son approbation le renouvellement de la convention des missions temporaires. Cette demande n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Par conséquent, monsieur le maire demande au conseil s'il accepte immédiatement d'en délibérer. Le conseil donne son accord.

**Après en avoir délibéré et jugeant que le recours au CDG27 en cas d'absence du personnel pour des missions temporaires peut être utile, le conseil donne son accord à l'unanimité au renouvellement de la convention concernée.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL,  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints  
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

### Secrétaire de séance :

M. BOSCHER – Conseiller Municipal

**2019-64 MODIFICATIONS DES HEURES D'OUVERTURE DU PUBLIC /SERVICE ADMINISTRATIF / SECRETAIRE DE MAIRIE / SERVICE TECHNIQUE / AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a été évoqué un changement des horaires de la mairie et en conséquence ceux du service administratif et de l'agent concerné lors de précédentes réunions. Le conseil était favorable à ces changements. De plus, un changement des horaires pour la période estivale pour le service technique (en conséquence, de l'agent technique) paraît judicieux en raison des fortes chaleurs.

Après entretien avec le CDG27, une saisine de leur comité technique s'avère nécessaire et il est préconisé que le conseil formalise son accord par délibération. Cette formalité n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et monsieur le maire demande au conseil s'il accepte de procéder à une délibération.

**Le conseil accède à cette demande et donne son accord à l'unanimité pour les changements suivants :**

les horaires d'ouverture au public de la mairie seront :

9h – 12h30 / 13h-16h le lundi jeudi

13h – 16h le vendredi.

les horaires du service administratif / agent administratif pendant ses jours de présence seront :

9h à 12h30 / 13h à 16h30. La secrétaire de mairie a l'autorisation de quitter son poste de travail à 16h15 pour se rendre à la poste.

Les horaires du service technique / agent technique du 1/04 au 30/9 seront :

7h -12h / 13h – 16h30 Lundi Mardi Mercredi Jeudi

7h – 12h le vendredi.

Les horaires pour la période hivernale du 1/10 au 31/3 restent inchangés.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN — GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. COLAS- PREVOT – Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### **Secrétaire de séance :**

Mme LEFEVRE

### **2019 – 65 CESSION DE MOBILIER USAGE DE LA MAIRIE**

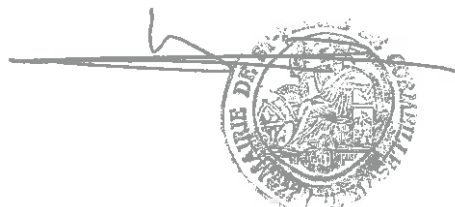
Monsieur le maire informe le conseil qu'il a trouvé preneurs pour du mobilier usagé de la mairie à savoir :

- l'ancienne gazinière de la salle des fêtes défectueuse pour 50 €,
- une table en bois pour 10 €,
- d'autres tables usagées pour 50€.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que ce matériel soit cédé aux personnes intéressées aux prix proposés.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky Lesaulnier**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM  
LOSIER –TOURAIN - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN — GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. COLAS- PREVOT – Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

### 2019 – 66 ETUDE DES DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Drumare, responsable de la commission travaux, concernant le remplacement des vitraux de l'église. Ce dernier présente au conseil le devis réalisé par l'atelier Gouty Vitraux s'élevant à 7 300 € HT. Monsieur Drumare précise que le remplacement des vitraux doit être réalisé avant la peinture de l'église et qu'il est nécessaire de donner une réponse rapide au prestataire.

**Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux par l'atelier Gouty vitraux pour la somme proposée.**

D'autre part, le conseil suggère qu'une association de restauration et rénovation du patrimoine de la commune soit créée. Madame Lefevre est chargée d'étudier les formalités inhérentes à une telle création. Les modalités d'adhésion et de participation des personnes intéressées seront définies ultérieurement.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky Lesaulnier**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM  
LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN — GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. COLAS- PREVOT – Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### **Secrétaire de séance :**

Mme LEFEVRE

### **2019-67 TRAVAUX DU SIEGE**

Concernant la programmation 2020 des travaux du SIEGE27, monsieur le maire propose que les travaux se déroulent dans l'ordre suivant :

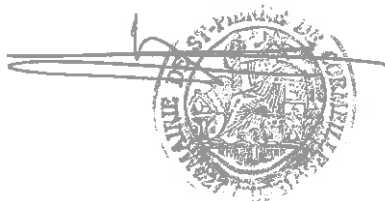
- le bas de la côte de la route de Blangy,
- les castelets route de Blangy,
- le moulin Clipin.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cet ordre de programmation.**

Monsieur le maire est chargé de contacter le SIEGE 27 pour estimer le montant des travaux et déterminer la participation financière de la commune. Ces précisions seront présentées ultérieurement au conseil et soumises à son approbation.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky Lesaulnier**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

**PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM  
LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN — GUEHL, conseillers municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. COLAS- PREVOT – Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

**Secrétaire de séance :**

Mme LEFEVRE

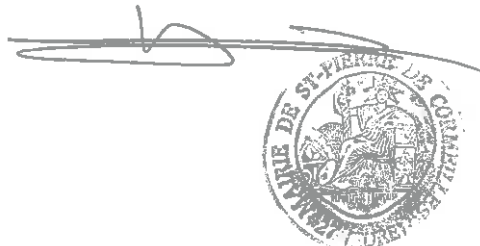
### **2019 – 68 VERSEMENT DES INDEMNITES DU RECEVEUR PUBLIC**

Monsieur le maire informe le conseil que madame Minot receveur public (qui a quitté le centre des finances publiques de Beuzeville le 31 août) a fait parvenir à la mairie le prorata de ses indemnités de conseil pour 2019. Celui-ci s'élève à 218.33 €.

**Saluant une fois de plus la qualité de sa collaboration avec la commune, le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky Lesaulnier**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM  
LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN — GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM. COLAS- PREVOT – Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

### 2019 – 69 CREATION DU POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

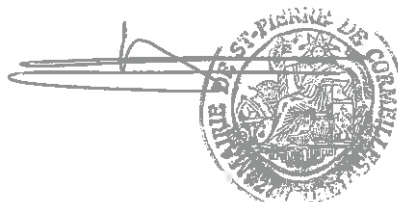
Compte tenu du départ en retraite du rédacteur territorial, monsieur le maire expose au conseil la nécessité de prévoir la prise en charge du secrétariat de la commune. Monsieur le maire propose au conseil qu'un poste d'agent administratif soit créé.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette création.**

Monsieur le maire demande également l'avis du conseil pour que l'agent contractuel assurant le secrétariat de la commune depuis plus de 3 ans soit stagiairisé sur ce poste. Le conseil répond favorablement à la majorité à cette stagiairisation. Monsieur le maire est chargé de demander la création du poste d'agent administratif au CDG27 et d'établir l'arrêté de stagiairisation pour l'agent concerné.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky Lesaulnier**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

Mme CHAPRON

### **2019-70 ETUDE DES DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT DES FERMES DE LA CALONNE**

Monsieur le maire demande au conseil si celui-ci souhaite dès maintenant étudier les différents devis présentés pour l'aménagement du rond-point des fermes de la Calonne. Le conseil donne son accord compte-tenu de la présentation faite en début de réunion. Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Jean-François Drumare. Ce dernier présente différents devis d'entreprises locales. Après étude des différents devis, le conseil constate que les prestataires locaux sont dans l'impossibilité de prévoir un aménagement complet du rond-point tel qu'il a été présenté précédemment et qu'il faudrait alors faire appel à des fournisseurs complémentaires. Il en est déduit que financièrement, par ce biais, le coût complet pour l'aménagement du rond-point serait bien supérieur à l'offre totale présentée par le partenariat suggéré par la distillerie Busnel avec l'intervention de Monsieur Nicolas Blot s'élevant à 14 635.83 € TTC. Monsieur le Maire rappelle également que le coût total pourrait être réduit par l'attribution d'une subvention.

Le conseil décide à la majorité de retenir l'offre de Monsieur Nicolas Blot et précise qu'il conviendra d'affiner le projet présenté. Monsieur le maire est chargé de prendre contact avec la direction du SIEGE27 pour savoir si l'électrification du rond-point avait déjà été prévue ou si elle est à prévoir.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

### Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

### 2019-71 ETUDE DU DEVIS GILSON POUR PASSAGE A LA NORME CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) DES DOCUMENTS D'URBANISME DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil que le gouvernement a modernisé la gestion des documents d'urbanisme et en a facilité l'accès aux usagers en créant un "guichet unique" ou Géoportail de l'Urbanisme (GPU) sur internet depuis avril 2016. L'ordonnance n°2013-1184 du 19/12/2013 impose désormais aux autorités compétentes de transmettre à l'État et publier sur le GPU les versions numérisées et géolocalisées de leurs documents d'urbanisme. En conséquence, les documents relatifs au plan local d'urbanisme de la commune doivent être réadaptés pour correspondre aux normes permettant leur numérisation.

Le cabinet GILSON qui avait été chargé de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune propose cette prestation pour un montant de 1 440 € TTC.

Le conseil à l'unanimité confirme qu'il lui paraît logique que le cabinet GILSON soit chargé de la numérisation des documents du plan local d'urbanisme de la commune en respect des normes imposées puisque ce dernier a été en charge de leur élaboration et donne son accord à l'unanimité sur sa proposition financière.

Copie conforme au registre des délibérations dûment  
Le maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

### Secrétaire de séance :


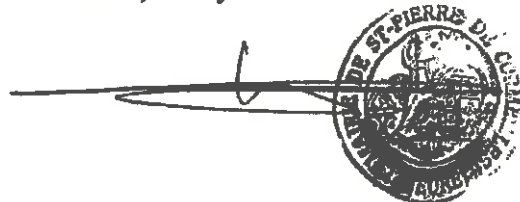
Mme CHAPRON

### 2019-72 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES REFECTION MURS DE L'EGLISE AUBEY PLATRE

Monsieur le maire informe le conseil de l'avancement des travaux de rénovation des murs de l'église et précise que les plâtres s'avèrent plus endommagés que prévu. Il laisse la parole à monsieur Jean-François Drumare, responsable de la commission travaux, qui fait part au conseil que la société Aubey plâtre en charge de cette rénovation a fait un devis complémentaire compte tenu de cette constatation. Ce dernier s'élève à 13 200 € TTC et concerne particulièrement des travaux supplémentaires portant sur le cœur de l'église. **Jugeant que ces travaux supplémentaires sont justifiés, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité au devis complémentaire présenté.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

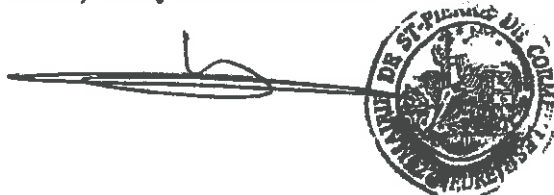
Mme CHAPRON

### **2019-73 RENOVATION DES PEINTURES DE L'EGLISE**

Monsieur Jean-François Drumare présente au conseil les différents devis pour la rénovation des peintures de l'église. Deux options sont proposées pour leur rénovation : peinture uniforme des murs, ou peinture avec prise en compte des couleurs existantes. Le conseil majoritairement estime qu'une rénovation prenant en compte les spécificités existantes est à privilégier. Après étude des différents devis présentés, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre présentée par l'entreprise Anthony Forêt pour un montant de 20 472 € TTC.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

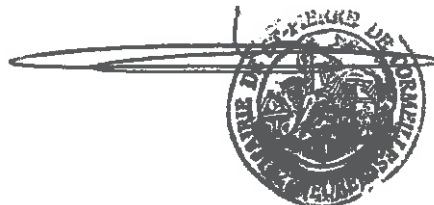
Mme CHAPRON

### **2019-74 ACHAT DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le maire informe le conseil que l'employé communal demande que le tracteur soit équipé de 6 masses et qu'une nouvelle tronçonneuse soit achetée. Le coût d'achat des masses auprès du Groupe Ruaux est de 385 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité pour leur achat auprès du prestataire habilité.** Pour l'achat d'une tronçonneuse, le conseil décide de différer sa décision à une prochaine réunion.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**





## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

Mme CHAPRON

### **2019-75 ACHAT DE MATERIEL POUR LA SECURISATION DE LA CIRCULATION**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué la mise en place d'une signalisation appropriée pour ralentir la vitesse excessive route de Thiberville soit par l'achat de nouveaux panneaux signalétiques, soit par la mise en place de radars pédagogiques. Il présente le coût pour l'achat de panneaux et informe le conseil que, pour la mise en place de radars pédagogiques, il doit choisir entre deux options : l'achat des radars ou leur location.

Après étude des devis présentés par Elan Cité suite à une rencontre de leur interlocuteur avec monsieur le maire, le conseil estime que, pour des questions de maintenance et de coût, il serait préférable de louer ces radars.

**En conséquence, le conseil donne son accord à la majorité pour qu'un contrat soit conclu avec Elan Cité pour la location de 2 radars pédagogiques pour une durée de 5 ans pour un montant mensuel de l'ordre de 45 € par radar. Monsieur le Maire est autorisé par le conseil à signer les documents relatifs à l'établissement de ce contrat. L'emplacement de ces radars sera précisé ultérieurement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

### Secrétaire de séance :



Mme CHAPRON

### 2019-76 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE CORMEILLES

L'école de Cormeilles sollicite une participation de la commune de 75 € pour le voyage scolaire en juin 2020 auquel 8 enfants de la commune sont susceptibles de participer. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à une participation de 75 € par enfant.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

### Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

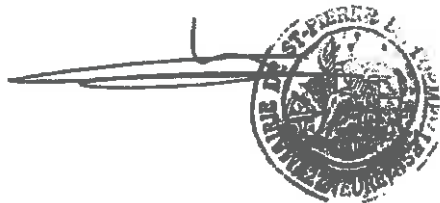
### 2019-77 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIEGE27 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

Monsieur le maire mentionne au conseil que le montant de la participation de la commune au SIEGE27 pour l'éclairage public s'élève à 1 575.33 € TTC pour la 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement du montant de cette participation.

Monsieur le Maire mentionne aussi au conseil qu'il a réceptionné du SIEGE27 les avis des sommes à payer pour les travaux prévus en 2018 achevés cette année et que les sommes dues par la commune sont inférieures aux sommes initialement prévues.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

### Secrétaire de séance :

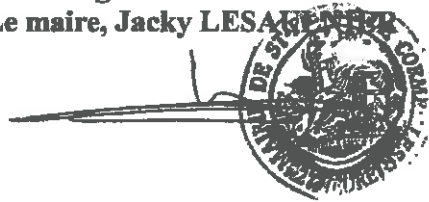
Mme CHAPRON

### 2019-78 VERSEMENT DES INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR PUBLIC

Le receveur public du centre des finances publiques de Beuzeville a fait parvenir à la commune le montant de ses indemnités de conseil. Ces dernières pour l'année 2019 au prorata de sa prise de fonction s'élèvent à 105,41 € brut. Le conseil donne à l'unanimité son accord pour le versement de ces indemnités.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

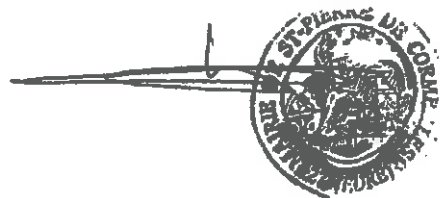
Mme CHAPRON

### **2019-79 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) DU LIEUVIN**

Monsieur le maire informe que le syndicat d'eau de Thiberville demande au conseil qu'il désigne les délégués chargés de représenter la commune au nouveau syndicat d'eau du Lieuvain. Après concertation, le conseil décide à l'unanimité, que le délégué titulaire sera Monsieur Dominique Boscher, conseiller municipal, et que le délégué suppléant sera Monsieur Dominique Lust, troisième adjoint, ces derniers approuvant le fait que cette mission leur soit confiée.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

Mme CHAPRON

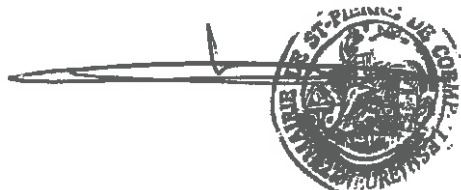
### **2019-80 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES BRÉARDS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE**

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la convention de fonds de concours à signer pour la participation de la commune aux travaux de voirie rue des Bréards auprès de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge. Le montant des travaux prévus est estimé à 66 661.95 € HT et la participation de la commune est de 6 666.20 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation des travaux prévus et l'acquiescement de cette participation. En conséquence, il autorise monsieur le maire à signer la convention prévue à cet effet.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

Mme CHAPRON

### **2019-81 DEMANDE D'UN CIRQUE POUR SON INSTALLATION SUR LA COMMUNE EN JUIN 2020**

Monsieur le maire informe le conseil qu'un cirque sollicite leur autorisation pour s'implanter sur la commune en juin 2020. Le conseil estime à la majorité que la commune ne dispose pas d'emplacement pouvant l'accueillir et en conséquence décide de ne pas autoriser cette implantation.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**



Mme CHAPRON

### **2019-82 SUPPRESSION DU CCAS DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été suggéré par l'ex-receveur public du centre des finances publiques de Beuzeville que soit dissous le CCAS de la commune en 2020. En effet, par la loi NOTRe, l'existence d'un CCAS n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants. Compte tenu que le conseil estime que l'activité du CCAS et la gestion de son budget ne nécessitent pas son existence, il donne son accord pour sa dissolution. En conséquence, les attributions et missions relevant actuellement du CCAS seront prises en charge par la commune en 2020.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT

### **Secrétaire de séance :**

Mme CHAPRON

### **2019-83 ACHAT DE VITRINE ET ETAGERE**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été envisagé l'achat d'une vitrine pour entreposer des objets appartenant à la commune et d'étagères pour la mise à disposition de livres pour les habitants. Monsieur le maire suggère au conseil de définir dès maintenant le budget à allouer pour ces achats. Le conseil donne son accord à cette estimation immédiate.

**A la majorité, le conseil décide d'allouer une somme d'environ 2 000 € pour la vitrine et la création d'une bibliothèque. Il charge Monsieur le maire de procéder aux démarches nécessaires à leur fourniture.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**

